

France, portrait social

Quarante ans d'évolution de la démographie française : le vieillissement de la population s'accélère avec l'avancée en âge des *baby-boomers*.

En 2019, la France métropolitaine compte 65 millions d'habitants contre 53 millions en 1975, soit 12 millions de plus. Environ 80 % de cette hausse est due au solde naturel, différence entre le nombre de naissances et celui des décès.

 Voir p. 11

Population

12 millions d'habitants de plus : en 2019 la France métropolitaine compte 65 millions d'habitants contre 53 millions en 1975

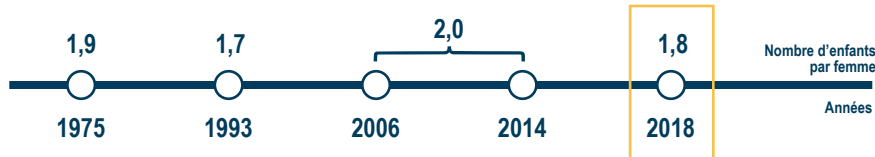
78 % de cette hausse est due au solde naturel, **22 %** au solde migratoire

13,4 % de la population a 65 ans ou plus en 1975 contre **20,3 %** en 2019

Fécondité

La fécondité des femmes de moins de 25 ans a baissé depuis 1975, alors qu'elle a augmenté pour les plus de 30 ans. Les femmes donnent naissance à leurs enfants de plus en plus tard : **30,7 ans** en moyenne en 2018 contre **26,7 ans** en 1975.

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) a connu de fortes variations entre 1975 et 2018 :



Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties. Il est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population entre deux dates et le solde naturel.

ICF (indicateur conjoncturel de fécondité) : nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si à chaque âge son taux de fécondité était celui de l'année donnée.

Décès

La mortalité a baissé pour tous les âges depuis 1975 en France. En particulier, la mortalité infantile a chuté durant le XX^e siècle, elle est passée de **13,8 ‰** à **3,6 ‰** entre 1975 et 2005 et elle est stable depuis une dizaine d'années. Elle s'élève à **3,8 ‰** en 2018.

Entre 1975 et 2014, le nombre de décès est resté relativement stable. Depuis 2015, il a tendance à augmenter suite à l'arrivée des *baby-boomers* à des âges où la mortalité est élevée.



Espérance de vie

En 1975, une femme pouvait espérer vivre **76,9 ans** dans les conditions de mortalité de l'année et un homme **69,0 ans**. En 2018, l'espérance de vie est de **85,4 ans** pour les femmes et de **79,5 ans** pour les hommes.

Conséquence de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'avancée en âge des *baby-boomers*, la population française **vieillit**.



Immigrés

En 2018, les immigrés représentent **9,7 %** de la population résidant en France métropolitaine, ils en représentaient **7,4 %** en 1975.

Après 25 ans de stabilité, l'immigration **s'accroît** à nouveau depuis le début des années 2000 et les origines migratoires se diversifient (Afrique subsaharienne et Asie).

De manière générale, la population immigrée est **plus féminine, plus âgée et plus diplômée** qu'il y a 40 ans.

Le solde migratoire s'établit à **+ 61 000 personnes** en moyenne par an entre 1975 et 2015.

Depuis les années 2000, le solde migratoire des immigrés (personnes nées étrangères à l'étranger) s'est accru. Il était de **65 000 personnes** en moyenne par an entre 1975 et 1999, avant de s'établir à **145 000 par an** entre 1999 et 2010, puis à **168 000 par an** entre 2010 et 2015.

Les arrivées d'immigrés sont plus nombreuses que leurs départs.

À l'inverse, depuis les années 2000, le solde migratoire des non-immigrés (personnes nées en France ou nées françaises à l'étranger) se creuse. Il était de **- 14 000 personnes** en moyenne par an entre 1975 et 1999, avant de chuter à **- 62 000 par an** entre 1999 et 2010, puis à **- 102 000 par an** entre 2010 et 2015.

La plupart des départs des personnes non immigrées concernent des personnes âgées entre 18 et 29 ans, en phase d'études ou de début d'activité.

Un immigré : selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

TEMPS DE TRAVAIL

40 ANS D'ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Mardi 19 novembre 2019 • FICHE PRESSE

France, portrait social

Depuis 1975, la durée annuelle effective du travail a diminué de **350 heures** (– 17 %), pour atteindre 1 609 heures en moyenne en 2018.

Progression du salariat, développement des temps partiels et baisse de la durée légale du travail (passage aux 39 heures et 5^e semaine de congés payés, puis aux 35 heures) ont contribué à **réduire la durée annuelle effective** du travail.

Cependant, cette diminution s'accompagne d'horaires moins réguliers et plus contrôlés.

 **Voir p. 27**

Alors que **les travailleurs non-salariés** travaillent plus que la moyenne, leur part dans l'emploi s'est réduite de plus d'un tiers depuis 1975. Le temps de travail des non-salariés a aussi baissé, à partir du milieu des années 2000, et plus particulièrement avec l'apparition du statut d'auto-entrepreneur. Pour **les cadres**, le temps de travail est élevé et a peu baissé, notamment du fait de l'apparition du dispositif du forfait-jours au début des années 2000.

La part du travail à temps partiel au sein du salariat **a triplé** en quarante ans. Quatre emplois à temps partiel sur cinq sont occupés par **des femmes** en 2018.

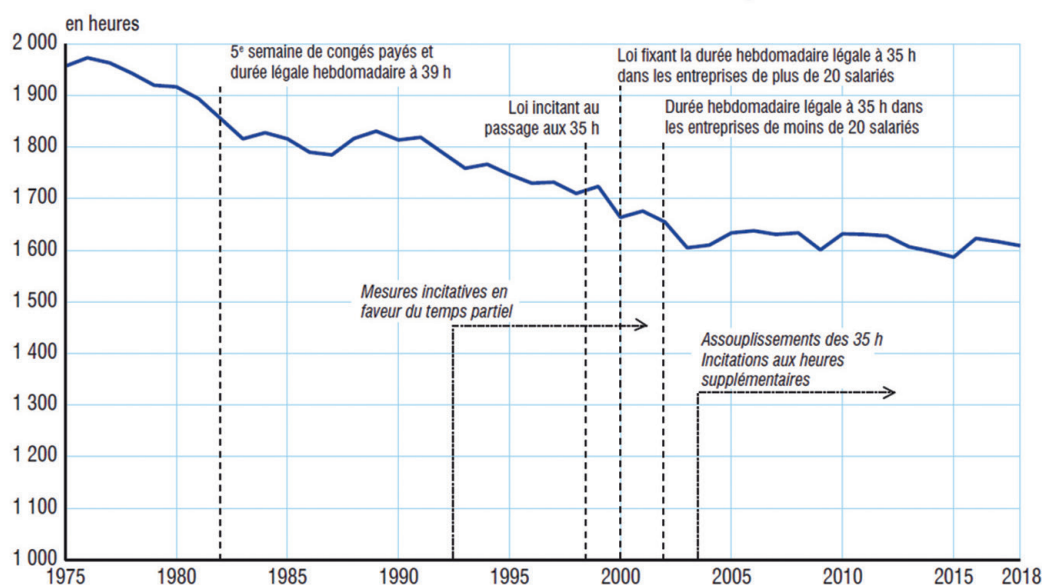
Entre 1975 et 2018, la baisse de la durée annuelle effective du travail est principalement due à la diminution du temps de travail **des salariés à temps complet**.

Cependant, cette diminution s'accompagne d'horaires moins réguliers et plus contrôlés.

Les horaires de travail se sont flexibilisés : le **travail de nuit** et plus encore le **travail du dimanche** se développent. Plus d'un quart des salariés (**28 %**) déclarent avoir travaillé le dimanche en 2016, contre **12 %** en 1974. La fréquence du travail de nuit habituel s'est accrue.

Un **contrôle hiérarchique** plus étroit de l'organisation du temps de travail est observé.

Évolution de la durée annuelle effective de travail en France depuis 1975



Lecture : en 2018, les personnes en emploi ont travaillé en moyenne 1 609 heures durant l'année.
Champ : France métropolitaine, personnes en emploi âgées de 15 ans ou plus et vivant en ménage ordinaire.
Source : Insee, enquêtes Emploi annuelles 1975-2002, enquêtes Emploi en continu 2003-2018, calculs Dares.

MOBILITÉ SOCIALE

40 ANS D'ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Mardi 19 novembre 2019 • FICHE PRESSE

France, portrait social

De 1977 à 2015, la mobilité sociale des **femmes** a nettement **progressé**, pour dépasser celle des hommes, qui est restée quasi stable.

La mobilité est analysée entre 6 groupes sociaux, élaborés à partir de catégories socioprofessionnelles : les agriculteurs exploitants, les artisans-commerçants, les cadres, les professions intermédiaires, les employés et ouvriers qualifiés, les employés et ouvriers non-qualifiés.

La **mobilité non verticale** (entre catégories socioprofessionnelles non salariées et salariées, ou entre catégories non salariées) s'est fortement **réduite** depuis 40 ans.

La **mobilité verticale** s'est quant à elle **renforcée** : les mouvements ascendants et descendants sont plus fréquents qu'il y a 40 ans, pour les femmes comme pour les hommes.

 Voir p. 41

Femmes

De 1977 à 2015, la mobilité sociale des femmes a progressé de **12 points** par rapport à leur mère (71 %) et de **6 points** par rapport à leur père (70 %).

Par rapport à leur mère, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à connaître une ascension sociale plutôt qu'un déclassement. En effet, elles sont bien plus souvent en **mobilité ascendante** par rapport à leur mère sur la période, et ce quelle que soit leur origine sociale.

Les destinées sociales des femmes salariées se sont fortement **améliorées**, mais devenir cadre comme ses parents reste moins fréquent pour les femmes que pour les hommes.

Depuis 40 ans, environ **une employée ou ouvrière non qualifiée sur deux** a une mère exerçant la même profession.

Hommes

Depuis la fin des années 1970, la mobilité sociale des hommes est restée globalement **stable** : en 2015 comme en 1977, **près des deux tiers (65 %)** d'entre eux appartiennent à une autre catégorie socioprofessionnelle que celle de leur père. Pour les hommes comparés à leur père, les mouvements ascendants sont plus fréquents que les descendants.

Entre 1977 et 2015, la mobilité des hommes salariés a évolué plus favorablement **en bas de l'échelle sociale** ; plus haut, les forts déclassements sont devenus moins marginaux.

Le taux de **mobilité ascendante** des hommes a progressé entre 1977 et 2015, et ce quelle que soit leur origine sociale.

Mobilité sociale : désigne les situations où la catégorie socioprofessionnelle de l'individu est différente de celle du parent auquel il est comparé. Elle est mesurée pour les hommes âgés de 35 à 59 ans par rapport à leur père et les femmes âgées de 35 à 59 ans par rapport à leur père ou à leur mère.

Mobilité verticale : correspond aux cas où l'individu et le parent auquel il est comparé relèvent de catégories de salariés distinctes et hiérarchisées.

Mobilité non verticale : correspond aux situations de mobilité sociale entre catégories socioprofessionnelles difficilement hiérarchisables.

Mobilité ascendante : correspond aux situations où la catégorie socioprofessionnelle de l'individu est considérée supérieure, ou socialement plus valorisée, à celle du parent auquel il est comparé.

Mobilité descendante : correspond aux situations où la catégorie socioprofessionnelle de l'individu est considérée inférieure, ou socialement moins valorisée, à celle du parent auquel il est comparé.



Pour les femmes comme pour les hommes, les inégalités sociales d'accès aux professions de cadres sont encore **très élevées**. La transmission des inégalités sociales s'est **nettement réduite** jusqu'en 1993, mais a tendance à stagner depuis.

INÉGALITÉS DE NIVEAU DE VIE ET DE REDISTRIBUTION

40 ANS D'ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Mardi 19 novembre 2019 • FICHE PRESSE

France, portrait social

Entre 1975 et 2016, en France métropolitaine, le **niveau de vie médian après redistribution** a augmenté de **56 %**.

Le niveau de vie médian avant redistribution a, lui, progressé de façon quasi continue de 1975 au milieu des années 2000 et stagne depuis la crise de 2008. En 2016, il est supérieur de 69 % à celui de 1975.

 Voir p. 61

Niveau de vie avant redistribution : il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'indépendants), de remplacement (allocations chômage, pensions et retraites) et du patrimoine (foncier et financier) du ménage, nets de cotisations sociales, rapportés au nombre d'unités de consommation. Il ne tient compte ni des prestations sociales, ni des prélèvements directs. Les revenus financiers ne sont pas ici pris en compte. Dans l'éclairage, des résultats sont présentés avec revenus financiers sur la période 1996-2016.

Les **niveaux de vie avant redistribution des retraités** ont dépassé ceux des actifs depuis 2012, alors qu'ils leur étaient inférieurs d'un tiers il y a quarante ans. En effet, le niveau de vie médian avant redistribution a progressé plus de deux fois plus vite pour les retraités que pour les actifs au cours des quarante dernières années.

Tout comme les inégalités avant redistribution, les **inégalités de niveau de vie après redistribution** (y compris les prestations sociales et après prélèvements directs) se situent en 2016 à un niveau sensiblement inférieur à celui de 1975. Elles ont diminué jusqu'au milieu des années 1990 puis sont demeurées globalement stables jusqu'à la crise de 2008.

Après 2008, les transferts socio-fiscaux ont compensé la hausse des inégalités de niveau de vie avant redistribution.

Le poids moyen des prestations sociales dans le revenu des ménages a **diminué d'un quart** entre 1975 et 2016, mais elles sont devenues plus **concentrées** vers les bas revenus.

Le poids de l'impôt sur le revenu dans le revenu avant redistribution des ménages a **diminué d'un tiers** entre 1975 et 2016.

Le poids des prélèvements directs dans leur ensemble a en revanche progressé en 40 ans, et ils sont devenus moins redistributifs.

Les **inégalités de niveau de vie avant redistribution** ont fortement diminué entre 1975 et le début des années 2000, et augmentent depuis la crise de 2008 :



OPINIONS DES FRANÇAIS

40 ANS D'ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Mardi 19 novembre 2019 • FICHE PRESSE

France, portrait social

En quarante ans, plus de liberté, mais aussi plus d'inquiétudes. Le suivi des opinions des Français sur longue période révèle plusieurs manifestations de fond des représentations et des valeurs. Sont notamment abordés dans cet éclairage :

- la liberté des femmes au travail
- la famille source de bien-être
- le temps libre
- les inquiétudes en matière de santé et sécurité.

 Voir p. 81

La **liberté des femmes de travailler quand elles le désirent**, y compris lorsqu'elles ont des enfants en bas âge, est devenue petit à petit la norme, alors que cette opinion était minoritaire quarante ans plus tôt. En effet, en 2019, **8 Français sur 10** pensent que les femmes devraient toujours travailler, ou quand elles le désirent, contre seulement **3 sur 10** en 1979.



Les Français identifient moins souvent la **famille comme seule source de bien-être** : **59 %** des Français disent en 2019 que « c'est le seul endroit où l'on se sent bien et détendu », contre **70 %** quarante ans auparavant. Cette évolution peut être reliée à la progression des ménages constitués d'une personne seule, du fait du développement du célibat, des séparations et du vieillissement de la population. Ces ménages constituent aujourd'hui la situation la plus fréquente avec **35 %** des ménages contre **25 %** en 1982.



Malgré une progression du temps libre de 33 minutes sur une journée moyenne entre 1986 et 2010, **près de la moitié de la population française** estime toujours manquer de temps pour les activités autres que le travail et les tâches domestiques : ce sentiment augmente chez les plus modestes et diminue chez les plus aisés.



Les Français sont plus pessimistes sur l'évolution de leur niveau de vie aujourd'hui qu'auparavant : en 1979, **46 %** d'entre eux disaient qu'il s'était amélioré depuis une dizaine d'années ; ils ne sont plus que **24 %** en 2019. La perception qu'ont les individus des évolutions de leur niveau de vie coïncide fortement avec la situation mesurée au travers des indicateurs macroéconomiques, et notamment de la **croissance économique**.

L'idée que la société française a besoin de se transformer profondément progresse : **83 %** des Français le pensent en 2019, contre **76 %** en 1979.



Les jeunes Français âgés de 18 à 24 ans se démarquent dorénavant de leurs aînés au même âge par leurs **inquiétudes bien plus vives en matière de santé et de sécurité**. **75 %** seulement des 18-24 ans et **73 %** des 25-39 ans jugent leur état de santé satisfaisant par rapport aux personnes de leur âge.

L'inquiétude à l'égard du **risque d'agression dans la rue** progresse depuis quarante ans. En 1982, **35 %** des Français étaient inquiets à ce sujet ; ils sont **59 %** à l'être en 2019. Les femmes sont plus anxieuses du risque d'agression que les hommes.

DE LA RUPTURE CONJUGALE À UNE ÉVENTUELLE REMISE EN COUPLE : L'ÉVOLUTION DES NIVEAUX DE VIE DES FAMILLES MONOPARENTALES ENTRE 2010 ET 2015

Mardi 19 novembre 2019 • FICHE PRESSE

France, portrait social



Une famille monoparentale : est constituée par un père ou une mère qui ne vit pas en couple et réside avec des enfants mineurs, qu'ils soient à sa charge exclusive ou en résidence alternée. Les parents séparés qui ont un droit de visite et d'hébergement (dont les enfants résident de façon exclusive chez leur autre parent) ne constituent pas une famille monoparentale au sens de cette définition et n'entrent donc pas dans le champ de l'étude. On s'intéresse dans ce dossier aux familles devenues monoparentales après la rupture d'une union.

 Voir p. 99



- Familles monoparentales : elles représentent **23 %** des familles comprenant au moins un enfant mineur en 2016, contre seulement **12 %** en 1990. **84 %** de ces familles sont des femmes résidant seules avec des enfants mineurs.
- En France, **210 000 familles** sont devenues monoparentales en 2011 à la suite de séparations de couples ayant au moins un enfant mineur : la moitié (53 %) à la suite d'une rupture d'union libre (couples ni mariés, ni pacsés) et 41 % après un divorce.
- Après la séparation, la baisse de niveau de vie est plus forte pour les mères que pour les pères : la **moitié des mères de familles monoparentales** perdent au moins 20 % de niveau de vie l'année qui suit la séparation. Pour **les pères**, la baisse est de plus de 10 % pour la moitié d'entre eux.
La différence s'explique par le fait que les femmes ont souvent des **revenus inférieurs** à ceux de leur conjoint et qu'elles résident plus souvent avec **leurs enfants en garde exclusive**.
- Après une baisse initiale l'année de la rupture, le **niveau de vie des pères de familles monoparentales** se redresse rapidement, contrairement à celui des **mères**.
- Quatre années après la séparation, plus de la moitié des pères de familles monoparentales ont un **niveau de vie égal ou supérieur** à ce qu'il était avant la séparation. En revanche, la moitié des mères de familles monoparentales ont un **niveau de vie qui reste inférieur de 7 %** à ce qu'il était l'année précédant la séparation.
- **Plus d'une famille monoparentale sur cinq** dont le niveau de vie était supérieur au seuil de pauvreté avant la séparation bascule dans la pauvreté l'année de la séparation. La moitié de ces familles ressort de la pauvreté l'année d'après.
- **Les remises en couple** : un déterminant majeur de l'amélioration du niveau de vie des pères et des mères de familles monoparentales après la perte subie à la suite de la séparation. La reprise d'activité professionnelle ou la hausse de la quotité de travail comptent également pour les mères.

L'IMPOSITION CONJOINTE DES COUPLES MARIÉS ET PACSÉS

Mardi 19 novembre 2019 • FICHE PRESSE

France, portrait social



L'imposition conjointe des couples mariés et pacsés organise une redistribution en direction des couples les plus aisés. Ces effets ont augmenté entre 2012 et 2017.

Le dossier s'appuie sur la comparaison de deux situations fictives, l'une dans laquelle l'impôt des couples mariés et pacsés est individualisé, l'autre dans laquelle il est conjugalisé, mais non familialisé. Tous les avantages fiscaux familiaux (parts fiscales des enfants à charge, crédits d'impôt pour frais de garde d'enfants, etc.) sont neutralisés dans ces deux situations fictives, de même que tous les dispositifs sans lien avec la conjugalisation (par exemple, les parts fiscales pour invalidité).

 Voir p. 115

Conjugalisation de l'impôt et du quotient conjugal : le **quotient conjugal** au sens strict correspond au mode de calcul de l'impôt qui attribue deux parts fiscales aux couples mariés ou pacsés, de telle sorte que la moyenne de leurs revenus est alors soumise au barème progressif de l'IR (s'il n'y a pas de personne à charge). Puis le montant d'impôt est multiplié par le nombre de parts du foyer, afin d'obtenir l'impôt dû, avant application de la décote et des crédits et réductions d'impôt.

Dans cette étude, le terme de **conjugalisation** intègre à la fois les effets du quotient conjugal et les autres dispositifs fiscaux conjugaux tels que la décote et certains crédits et réductions d'impôt dont les montants changent pour les couples mariés et pacsés.

La conjugalisation de l'impôt sur le revenu profite aux couples mariés ou pacsés qui ont des revenus inégaux :

L'impôt sur le revenu impose conjointement les couples mariés et pacsés. Les revenus sont mis en commun et le couple est considéré comme un foyer fiscal unique. Le calcul de l'impôt applique un mécanisme dit de **quotient conjugal**, qui attribue une part à chaque conjoint d'un couple marié ou pacsé.

Du fait de la progressivité de l'impôt sur le revenu, le mécanisme de quotient conjugal réduit le montant de l'impôt pour les couples mariés et pacsés dont les membres ont des revenus inégaux.

Ce dossier utilise une méthodologie innovante, à partir de la construction de deux situations fictives, qui permet d'estimer les effets propres de la conjugalisation de l'impôt sur le revenu sur les recettes fiscales et selon le niveau de vie des ménages.

Isoler les mécanismes propres à la conjugalisation met en évidence des effets importants :

- La conjugalisation de l'impôt sur le revenu fait en grande majorité des **gagnants** : 7 millions de ménages le sont, pour un effet total de **11,1 milliards d'euros**, soit une baisse relative de **11,8 %** des recettes de l'impôt sur le revenu dans la situation fictive où l'impôt est conjugalisé mais pas familialisé par rapport à une situation où il serait entièrement individualisé.

- La conjugalisation de l'impôt sur le revenu fait également des **perdants** : ils sont 2,5 millions de ménages, principalement parmi les ménages aux niveaux de vie médians ou plutôt aisés. Les pertes sont des conséquences du mécanisme de la décote et de certains crédits et réductions d'impôt, elles s'imposent en raison du caractère obligatoire de l'imposition conjointe pour les couples mariés ou pacsés.

 Voir figure 2, p.121

- Parmi les 7 millions de ménages bénéficiaires de la conjugalisation, **1,7 million** sont des ménages imposables dans le cas d'un impôt individualisé qui deviennent **non imposables** avec la conjugalisation.
- Les **15 % de personnes les plus aisées** sont celles qui bénéficient le plus de la conjugalisation. Celle-ci profite d'autant plus au haut de l'échelle des niveaux de vie que les couples, notamment mariés et pacsés, y sont plus représentés relativement aux autres configurations familiales (célibataires et familles monoparentales).
- **Deux tiers** des ménages ne sont toutefois **pas affectés** par la conjugalisation de l'impôt, soit en raison de leur situation conjugale (ni marié, ni pacsé), soit parce que les revenus des deux membres du couple sont comparables ou bien qu'ils sont non imposables dans les deux cas.

- L'effet de la conjugalisation **a augmenté entre 2012 et 2017** en raison des réformes fiscales, qui ont diminué les pertes et augmenté les gains en direction des ménages modestes et médians.

 Voir figure 7, p.128

Un encadré inédit s'appuie sur des données fiscales exhaustives pour détailler les effets de la conjugalisation sur les 5 % de foyers ayant les revenus déclarés les plus élevés. La conjugalisation représente une baisse de 11,7 % de l'impôt des foyers les 5 % les plus riches par rapport à une situation où l'impôt serait individualisé. Pour ces ménages les plus aisés, le **gain moyen est de 4 623 euros** pour les 1,31 million de ménages gagnants et la **perte de 3 201 euros** pour les 50 000 ménages perdants.

 Voir p.125

ÉVALUATION DES MESURES SOCIO-FISCALES MISES EN ŒUVRE EN 2018

Mardi 19 novembre 2019 • FICHE PRESSE

France, portrait social



Les personnes les plus aisées sont celles qui bénéficient le plus des mesures socio-fiscales mises en œuvre en 2018. Ce résultat est principalement du fait des réformes qui concernent les détenteurs de capital.

 Voir p. 133

Les mesures mises en œuvre en 2018 concernant le système socio-fiscal (hors prélèvements indirects) augmentent le niveau de vie moyen de la population de **0,8 %** sur l'année 2018 par rapport à une situation où elles n'auraient pas été mises en œuvre. L'effet des nouvelles mesures sur le niveau de vie est légèrement accentué en examinant l'effet consolidé (+ 1,1 %).

Effet consolidé : correspond à l'effet qu'une mesure aurait eu si elle était pleinement montée en charge, donc en prenant en compte son effet en année pleine, quelle que soit sa date effective de mise en œuvre. Les chiffres suivants correspondent à cette définition.

La hausse du revenu disponible est principalement liée aux réformes sur les prélèvements directs, très favorables aux **10 % de personnes les plus aisées**. Les mesures socio-fiscales mises en œuvre en 2018 font **augmenter le niveau de vie** beaucoup plus fortement sur cette catégorie (+ 790 euros par an en moyenne) que pour le reste de la population (+ 130 euros à + 230 euros en moyenne par an). Les réformes bénéficiant aux personnes les plus aisées sont notamment celles concernant les **détenteurs de capital** : remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune par l'impôt sur la fortune immobilière et mise en place du prélèvement forfaitaire unique.

Le **niveau de vie des 10 % de personnes les plus pauvres** augmente aussi du fait des réformes mises en œuvre (notamment la revalorisation de plusieurs prestations ou minima sociaux), mais les gains en niveau sont plus faibles que pour l'ensemble de la population.

En pourcentage du niveau de vie, ces gains sont égaux à ceux des 10 % les plus aisés (+ 1,4 %), et plus élevés que pour les personnes entre les deux extrémités de la distribution.

Les personnes de **niveau de vie intermédiaire** bénéficient quant à elles de l'allègement de la taxe d'habitation et de la bascule des cotisations sociales vers la CSG.

Au total, le gain de revenu disponible de l'ensemble des ménages s'élève à **10,88 milliards d'euros** du fait des nouvelles mesures sur les prélèvements directs et à **540 millions d'euros** à la suite des réformes des prestations.

La bascule des cotisations sociales vers la contribution sociale généralisée (CSG) **favorise les actifs occupés** et pénalise les retraités.

La **hausse de niveau de vie** liée à l'ensemble des mesures socio-fiscales de 2018 est aussi beaucoup plus importante lorsque la personne de référence du ménage est un **actif occupé** (+ 340 euros par an en moyenne) que lorsqu'elle est retraitée (+ 120 euros par an en moyenne) ou dans une autre situation (+ 160 euros par an en moyenne).

La **hausse des prélèvements indirects** (taxe sur les produits pétroliers et le tabac) en 2018 pénalise l'ensemble de la population, mais davantage les personnes les plus modestes, à comportement de consommation constant.